Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'un parc éolien sur les communes d'Antezant-la-Chapelle et Saint-Pardoult

Il sera procédé du 5 décembre 2016 au 10 janvier 2017 à une enquête publique préalable à l'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de quatre machines sur les communes d'Antezant-la-Chapelle et St-Pardoult.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société "Centrale Éolienne d'Antezant-Saint-Pardoult", dont le siège se situe 77 rue Samuel Morse, 34000 Montpellier ; Tel 04 67 58 22 70.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique publications, sous rubrique consultations du public).

Durant toute l'enquête, le dossier comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, sera déposé en mairies d'Antezant-la-Chapelle et Saint-Pardoult où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit en mairie d'Antezant-la-Chapelle, 10 allée des Tilleuls, 17400, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Claude QUETAI, fonctionnaire de police en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Philippe BERTHET, ingénieur divisionnaire des TPE en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie, dans les conditions suivantes :

Mairie d'Antezant-la-Chapelle :

- lundi 5 décembre 2016 de 14h00 à 18h00
- jeudi 15 décembre 2016 de 14h00 à 18h00
- lundi 9 janvier 2017 de 14h00 à 18h00

Mairie de Saint-Pardoult :

- mardi 6 décembre 2016 de 9h00 à 12h00
- jeudi 22 décembre 2016 de 9h00 à 12h00
- mardi 10 janvier 2017 de 9h00 à 12h00
-

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société Centrale Éolienne d'Antezant-Saint-Pardoult.

Copie des rapport et conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau des affaires environnementales), à la Sous-Préfecture de Saint Jean d'Angély et en mairies d'Antezant-la-Chapelle et Saint-Pardoult pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

ATTENTION :

Dans le précédent avis sur ce sujet, paru le vendredi 4 novembre 2016, il fallait lire jeudi 15 décembre 2016 de 14h00 à 18h00 au lieu de jeudi 12 décembre 2016 de 14h00 à 18h00